

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille vingt-trois, les vingt septembre**, à 19h00, le Conseil Municipal de Comps s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre FABRE, Maire.

### Etaient présents :

Mesdames Myriam CORDEIL, Marianne CHARMIER, Corinne GUILLAUME LAFOND, Marie-Christine HOUVILLE,

Messieurs Yannick TERRON, Marc ALEXANDRE, GRAS Roger, Samy RASPAIL

Etais absent excusé : Madame Juliette DEVRED, Monsieur Florian MAZOYER

Secrétaire de séance : Madame Corinne GUILLAUME LAFOND

### **1. Approbation PV séance du 22 juin 2023**

Le Procès-verbal de la séance du 22 juin 2023 a été approuvé à l'unanimité des membres présents

### **2. Ordre du jour détaillé de la séance, désignation de la secrétaire de séance : Madame Corinne GUILLAUME LAFOND**

L'ordre du jour détaillé est approuvé à l'unanimité des membres présents :

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 22 juin 2023
2. Ordre du jour détaillé de la séance, désignation de la secrétaire de séance : Madame Corinne GUILLAUME LAFOND
3. Signature d'un avenant au Marché de maitrise d'œuvre, **délibération N°15**
4. Demande de location de la maison de la céramique pour une formation, **délibération N°16**
5. Retenue d'eau à Vesc pour bombardiers, projet proposé aux communes bénéficiaires
6. Travaux à l'Eglise et à la mairie
7. Informations et questions diverses
  - 7.1. Des nouvelles des panneaux SIL (panneaux, de Signalisation d'Information Locale ; apparition de panneaux sauvages sur la commune)
  - 7.2. Les réseaux d'eau et la période estivale
  - 7.3. Dousselin : Boites aux lettres, inondation, demande de verger,
  - 7.4. Le Camping, Bilan estival
  - 7.5. Cimetière
  - 7.6. Panne réseau orange

### **3. Signature d'un avenant au Marché de maitrise d'œuvre, **délibération N°15****

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°2022-04 du 24/02/2022 attribuant la maitrise

d'œuvre du projet de restructuration de la Mairie pour un total de 28 920,00 € HT décomposé comme suit :

- Jean-Pierre VETTORELLO, Architecte, Mandataire 11 680.21 € HT
- Catherine PEYSSON, Architecte 9607.22 € HT
- BET ADUNO 4 709.33 € HT
- BET MATHIEU 2 923.23 € HT

Il explique que le montant de ces honoraires résultait de l'application d'un taux de 12% au total estimatif des travaux qui s'élevait alors à 241 000 € HT (phase APS).

Le montant total des travaux lors de la phase ACT est de 265 000 € HT, il convient donc de modifier le forfait d'honoraires de maîtrise d'œuvre en tenant compte de ce montant.

L'application du taux de 12% à 265 000 € de travaux donne un nouveau montant du forfait d'honoraires de 31800 € HT décomposé comme suit :

- Jean-Pierre VETTORELLO, Architecte, Mandataire 12196.73 € HT
- Catherine PEYSSON, Architecte 9950.54 € HT
- BET ADUNO 4820.24 € HT
- BET MATHIEU 4832.49 € HT

La répartition en pourcentage entre les différents co-traitants diffère car le BET MATHIEU doit également fournir une étude complémentaire EXE2 armatures et coffrages béton armé (1897.03 €HT)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'avenant N°1 au contrat de maîtrise d'œuvre des travaux de restructuration de la mairie tel que détaillé ci-dessus ;
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget
- AUTORISE le maire à signer tout document utile à cette décision

#### **4. Demande de location de la maison de la céramique pour une formation du 25 septembre au 25 octobre 23, soit 9 jours d'occupation totale, du 26 au 29 septembre, les 2 et 3 octobre et du 16 au 18 octobre 2023 délibération N°16**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal de la demande de location émanant de la maison de la céramique, Parc de la Baume, rue des Reymonds 26220 Dieulefit et concernant l'ancienne salle de classe de la mairie de Comps pour y effectuer des cours de formation du 22 septembre au 3 novembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE à l'unanimité :

- de louer la salle désignée ci-dessus du 22 septembre au 3 novembre 2023 du lundi au Vendredi pour une somme de 450,00 €uros TTC.
- Les locataires pourront se servir du matériel présent dans la salle : Four, Frigos et plaque chauffante (électricité fournie par la mairie).
- Les locataires auront accès à la salle des fêtes attenante et aux toilettes.
- Le chauffage sera facturé prix coutant (compteur de calorie).
- Dans le cas où la salle des fêtes serait louée pour le Week-end, il est demandé au locataire de libérer la salle le Vendredi soir entre 16 heures et 17 heures.
- Toute dégradation quelle qu'en soit la nature sera à la charge du locataire qui fournira à la mairie une Attestation d'Assurance Responsabilité Civile couvrant les éventuels dommages causés.
- Le locataire se chargera de faire le ménage à l'intérieur et à l'extérieur.

- Le locataire disposera d'une clef pour accéder à la salle.

AUTORISE le Maire à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération

## **5. Retenue d'eau à Vesc pour bombardiers, projet proposé aux communes bénéficiaires**

Monsieur le maire informe le Conseil municipal du Projet de la commune de Vesc de réhabiliter l'étang du domaine de Damian pour en faire une réserve d'eau incendie de 5000 m<sup>3</sup>, utilisable par des hélicoptères bombardiers d'eau ainsi que par des véhicules pompiers.

Monsieur le Maire de Vesc nous indique qu'il a fait une demande de subvention pour ce projet au Fonds Vert, et que cette subvention a été obtenue, ce qui lui permettra de bénéficier de 80 % de subvention sur le HT.

Le montant des travaux à engager représente 37180,50 € HT. Au coût des travaux, il faut ajouter des frais administratifs correspondant à la création de servitudes pour garantir l'accès pérenne des pompiers à la réserve située en terrain privé, soit 289 € HT.

Compte tenu de la subvention à hauteur de 80 %, le montant à la charge des communes s'élèverait à 7493,90 €, auxquels il convient de rajouter la part de TVA non récupérée, soit 1347.40 €.

Le montant à partager entre les 7 communes bénéficiant d'une meilleure protection incendie serait donc de 8841.30 €.

Monsieur le maire de Vesc propose de répartir entre les 7 communes ce montant au prorata, moitié de la surface communale, moitié de la population.

Cette proposition, donne la répartition suivante (d'après un tableau fourni par la CCDB, Communauté des Communes de Dieulefit Bourdeaux) :

Bouvières :	937 €
Comps :	539 €
Crupies :	513 €
Dieulefit :	4 191 €
Montjoux :	919 €
Orcinas :	203 €
Vesc :	1 538 €

Après discussion, le conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour participer à ce projet.

## **6. Travaux à l'Eglise et à la mairie :**

A l'église, les travaux de ravalement des façades effectués par l'entreprise Cheval, Combier restauration, de LA MOTTE FANJAS 26190 sont terminés.

A la mairie, les travaux de la mise à niveau des réseaux sont en cours, les sanitaires et les radiateurs de chauffage ont été démontés, les installations électriques ont été débranchées.

Compte tenu des travaux, le Conseil Municipal décide de ne plus louer la salle jusqu'en mai 2024, à l'exception des réservations qui ont été faites jusqu'à ce jour.

## 7. Informations et questions diverses

Suite à une question de l'un d'entre nous, Monsieur le maire fait le point sur l'installation de la fibre optique ADN, il signale en particulier qu'il a signalé tous les nouveaux projets d'urbanisme qui existent à ce jour pour la prévision du nombre de lignes nécessaires. Quoi qu'il en soit, ADN prévoit d'installer des multifils supérieurs aux besoins.

### 7.1. Des nouvelles des panneaux SIL (panneaux de Signalisation d'Information Locale) :

Le plan d'implantation des panneaux SIL sur le terrain a été effectué par la CCDB et le service des routes départementales de Dieulefit. On échange ensuite sur les mesures à prendre contre l'apparition de panneaux sauvages sur la commune, et Monsieur le maire rend compte de la demande d'installation d'un ralentisseur sur la RD 538.

### 7.2. Les réseaux d'eau et la période estivale pannes et perspectives :

Nous avons eu une panne sur l'automatisme régulant l'entrée de l'eau de Bine dans le réservoir du Cardinal en juillet que nous avons résolu momentanément en permutant le réseau de Bine sur celui du Cardinal. On prévoit cet automne l'installation de ventouses sur l'antenne de Dousselin et la réfection du regard de Ventabren devenu trop étroit à la suite de l'installation de deux compteurs et vannes d'arrêt sur les réseaux de Bine et du Cardinal.

### 7.3. Dousselin : Boites aux lettres, inondation, demande de verger :

La poste doit prendre contact avec Monsieur le maire pour organiser les boites aux lettres. Monsieur le maire a été saisi d'une demande d'intervention sur la voirie pour améliorer l'écoulement des eaux pluviales qui se retrouve devant une des maisons du hameau de Dousselin. La mairie est responsable de l'écoulement des eaux pluviales qui ont pour origine le chemin communal. Le Conseil Municipal n'a pas donné une suite favorable à la demande de l'installation d'un verger fruitier sur l'espace communal situé autour du rond-point du chemin de Dousselin compte tenu du travail nécessaire à la conduite et l'entretien des plantations.

### 7.4. Le Camping, Bilan estival

- Déclaration Préalable de Travaux déposée le 27/juin/23 accordée concernant le remplacement du tobogan
- Etude et limite de la nuisance sonore le 5 juillet 2023
- Recherche d'un autre point de collecte pour Comps pour remplacer celui du camping 31 aout
- Commission de sécurité 21 septembre 2023 annulée et reportée en 2024

## BILAN ESTIVAL

Stationnement sur la voie publique respecté sauf exception, en contrepartie on constate une inorganisation et un débordement du parking privé avec des conséquences sur le point de collecte des déchets des usagers.

Poubelles ; on note une amélioration même si beaucoup reste à faire. Distinguer la part du Camping et la part de la communauté des communes.

Amélioration nuisance sonore pour les animations, à condition que le gérant soit présent. Niveau sonore ambiant acceptable en juillet, mais s'est dégradé en août surtout en dehors des périodes d'animation pendant la nuit. Le gérant se dit prêt à recruter un vigile.

#### 7.5. Cimetière concession 54 Nicette Laval :

Deux emplacements horizontaux pour deux personnes avaient été vendus en son temps. La famille a demandé l'adjonction d'une personne supplémentaire qui y sera transférée. Le maire a donné son accord, les trois personnes occuperont un seul emplacement horizontal et, en échange, la mairie récupère le second emplacement horizontal.

#### 7.6. Panne réseau orange

Du 04/07/23 début de la panne personne ne se plaint, (orange localise la panne à Comps et contacte l'entreprise Pascal Terras de La Bâtie-Rolland 26160) ... jusqu'au 18/09 2023 où la réparation a été effectuée. Cette période fut longue de deux mois et demi, la mairie et d'autres abonnés étant pendant cette période sans internet et sans téléphone !

Fin de la séance 22 heures

Le Maire

Jean-Pierre FABRE  
Lafond

La secrétaire de séance

Corinne Guillaume